

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 27 mars 2026, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 19, rue du Chemin de Fer à Walferdange :

Stationnement interdit

Du lundi 30 mars 2026 à 7.00 heures jusqu'au lundi 13 avril à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, le stationnement est interdit dans la rue du Chemin de Fer, sur le tronçon longeant la maison numéro 19, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Route barrée

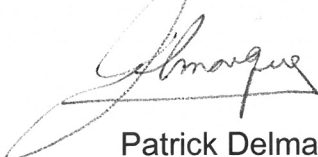
Du lundi 30 mars 2026 à 7.00 heures jusqu'au lundi 13 avril à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, la rue du Chemin de Fer est barrée à toute circulation routière, sur le tronçon longeant la maison numéro 19.

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Du lundi 30 mars 2026 à 7.00 heures jusqu'au lundi 13 avril à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès au tronçon du trottoir de la rue du Chemin de Fer, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de la maison numéro 19, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le passage aménagé de l'autre côté de la chaussée.

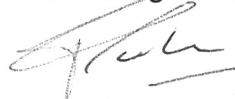
Walferdange, le 27 mars 2026

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

